慶應義塾大学学術情報リポジトリ
Keio Associated Repository of Academic resouces

Title	Standhal et l'affaire Corteys : Questa novella diede gran perturbazione alla città, -Machiavelli ad Alfonsina Orsini
Sub Title	
Author	古屋, 健三(Furuya, Kenzo)
Publisher	慶應義塾大学藝文学会
Publication year	1967
Jtitle	藝文研究 (The geibun-kenkyu : journal of arts and letters). Vol.24, (1967. 12) ,p.203(90)- 216(77)
JaLC DOI	
Abstract	
Notes	
Genre	Journal Article
URL	https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AN00072643-00240001-0216

慶應義塾大学学術情報リポジトリ(KOARA)に掲載されているコンテンツの著作権は、それぞれの著作者、学会または出版社/発行者に帰属し、その権利は著作権法によって保護されています。引用にあたっては、著作権法を遵守してご利用ください。

The copyrights of content available on the KeiO Associated Repository of Academic resources (KOARA) belong to the respective authors, academic societies, or publishers/issuers, and these rights are protected by the Japanese Copyright Act. When quoting the content, please follow the Japanese copyright act.

Stendhal et l' affaire Corteys

—Questa novella diede gran perturbazione alla città,-Machiavelli ad Alfonsina Orsini—

Kenzo FURUYA

Parmi bien des actualités auxquelles Stendhal a eu recours pour actualiser son roman, *Lucien Leuwen*, certes l' affaire Corteys ne reste pas moins une des plus significatives et des plus mystérieuses. Significative, en deux sens, d' abord parce que, c' étant par cette affaire-là que Lucien sera inité au milieu administratif, où il est engagé comme maître des requêtes, Stendlal nous paraît avoir pris le parti de cette assertion des *Cancans* du numéro précisément intitulé *La Police*-"La police est l' âme du gouvernement actuel", d' autant plus que le comte de Vaize, ministre de l' Intérieur, met en garde Lucien allant partir en mission pour cette affaire avec ces termes : "Vous savez que nous avons le bonheur de vivre sous cinq polices…" (1), les paroles implicitement confirmées d' ailleurs par Gisquet, le célèbre homme de police de l' époque : "On a souvent parlé de l' existence simultanée de plusieurs polices, même sous le gouvernement actuel…il est vrai pourtant que le préfet de police n' avait pas dans ses mains la totalité des agents secrets : on faisait aussi de

la police au Ministère de l' intérieur…" (2) et publiquement par *Le Charivari* du 7 avril 1832: "Vous aviez cru sans doute que nous ne jouissions que d' une seule police, d' un seul Vidocq, d' un seul Gisquet, comme d' un seul monarque? Peut-être même pensiez-vous que c' était pardieu, bien assez? Erreur! Vous ne connaissez pas tout votre bonheur. M. Thiers vous l' a révélé. Vous soupçonnez vaguement, mais vous savez maintentenant, d'une manière officelle, que chaque ministère a ses fonds secrets, et au moins sa police, sa contre-police, et la police de contre-police de sa police…" Cependant à côté de l' importance dont cette affaire est revêtue dans la fiction et aux yeux de Stendhal, il y a celle née de ce qu' elle est significative dans la réalité, d' après F. Bethoux, comme "un des éléments dont l' ensemble constitue le climat typique, l' atmosphère très spéciale du temps où se déroule l' oeuvre"(3)

Il faut tout de même avouer ici un grand embarras que nous éprouvons devant cette affaire en somme mystérieuse, qui résiste à nos recherces, dont la vérité serait donc à jamais enfouie, introuvable. Force nous est de nous contenter de simples échos superficiels que cette affaire a provoqués dans la presse lyonnaise, où elle a eu lieu.

Or la simple vérification de cette presse nous fait savoir déjà que l' affaire Corteys comprend deux phases d' esclandre. L' incident qui en forme la première phase se produit le 8 juin 1834. Voici le récit qu' en fait *Le Journal du Commerce de Lyon* du 11 juin.

"Dimanche au soir, le sieur Corteys, agent de la police de sûreté, sortit du spectacle à onze heures du soir. Il était en compagnie du sieur D, teneur de livres. Ayant rencontré un nommé

O, pileur de drogues, ils entrèrent tous trois dans un cabaret où ils burent jusqu' à deux heures du matin. O qui demeure à Villeurbanne, était tellement ivre qu' il lui a été impossible de retrouver son chemin. Corteys et D. l' accompagnèrent jusqu' au pont Lafayette, du côté des Brotteaux. Là un fatcionnaire leur cria : qui vive ! Corteys répondit : agent de police, et le soldat répliqua : au large! injonction dont ces trois individus ne tinrent aucun compte, sans doute parce que les fumées du vin leur avaient fait oublier la nécessité d' obéir à une consigne. Voyant qu' on ne se retirait point, la sentinelle fit feu, et Corteys, atteint au-dessus de l' épaule, eût le bras traversé d' une balle. Les trois hommes furent arrêtés sur-le-champ.

Corteys transporté aussitôt à l' Hôtel-Dieu, a subi le lendemain l' amputation du bras. Son état donne, dit-on, beaucoup d'inquiétude. Quant aux deux autres individus, le sieur D. qui est de Lyon, et âgé de 28 ans et le sieur O, qui est âgé de 24 ans et né en Savoie, ils ont été déposés à la salle d' arrêt de l' Hôtel-de-Ville, où ils étaient encore retenus hier à l' issue de l' audience tenue chaque jour, comme on sait, par M. le Procureur du Roi, ou l' un de MM. ses substituts. Une conséquence toute naturelle à tirer de ce déplorable événement, et la seule même qu' il soit raisonnablement possible d' en déduire, c' est que, d' un côté, il y a eu une étourderie, une imprudence qui ne saurait étonner chez des gens ivres et, de l' autre une précipitation peut-être trop grande, mais que le sentiment de leur propre conservation excuse chez des soldats, en butte, depuis les événements d' avril, à de vives appréhensions, qui, par malheur, ont été quelquefois justifieés."

Cette version d' un journal gouvernemental, en ce qui concerne

le récit, est précisée en détail par d' autres journaux, par exemple par *Le Courrier de Lyon* du 10 juin dont les précisions vont particulièrement aux deux points; comment et où Corteys a été blessé et quand il a été amputé : "La sentinelle se voyant approchée de trop près par trois hommes, les a menacés de sa baionnette que l' un d' eux a saisie, afin d' éviter le coup. Alors le factionnaire a tiré un coup de fusil qui a cassé, près de l' épaule, le bras gauche de l' agent de police. L' amputation a été faite, à l' Hôtel-Dieu, hier matin à dix heures." et, d' autre part, en ce qui concerne l' interprétation, elle est contredite par la presse d' opposition, comme *Le Courrier de Lyon* du 11 juin s' y attendait: "Nous nous attendions que cet événement servirait aux partis de prétexte pour déclamer contre la cruauté des militaires, contre la légèreté avec laquelle ils font usage de leurs armes, non pas que rien dans ce qui s' est passé puisse donner matière à une telle accusation mais nous fondions nos prévisions plutôt sur la tactique habituelle de nos adversaires que sur le fait en lui-même."

Ainsi, *Le Réparateur* du 10 juin, tout en faisant un récit semblable de l' incident, en fait un commertaire différent. : "Après les bruits qui avaient couru sur ce que la police pouvait bien n' être pas étrangère aux attaques nocturnes que plusieurs factionnaires passaient pour avoir essuyées à la suite des journées d' avril, il est au moins singulier que ce soit précisément un agent de police qui soit victime d' une quasi-tentative de ce genre. Ce qui n' est pas moins remarquable, c'est que le bruit public signalait le sieur Corteys comme n' ayant fait usage des premiers instants de la liberté qui lui fut rendue à cette époque, que pour faire arrêter cinq de ceux-là même qui avaient épargné ses jours, et dont il avait eu la facilité de connaître la retraite pendant sa

détention.''

Donc, le premier scandale est suscité par deux faits, le premier que l' événement donne l' impression de confirmer le bruit que c' est la police qui désarme les factionnaires et le deuxième que le principal fauteur est un homme mal famé pour avoir vendu à la police les insurgés d' avril qui lui avaient pourtant sauvé la vie. Ces deux points vont fournir base et argument à la campagne de presse qui va se développer. Pour l' échantillon le plus modéré de ces articles, permettra-t-on de citer entre autres *Gazette du Lyonnais* des 9 et 10 juin.: ''On a beaucoup parlé d' un nommé Corteys que les insurgés du quartier de St-Bonaventure avaient eu un instant l' intention de fusiller comme mouchard et agent provocateur et qui n'a obtenu sa grâce que sur l'intervention d'un des honorables médecins qui, malgré les périsqui environnaient de toutes parts, s' étaient voués à porter les secours de leur art aux blessés des deux partis (4) Le même Corteys a été ce matin à une heure après minuit victime d' un événement bien extraordinaire. Il avait, à ce qu' on nous assure, été depuis environ un mois investi des fonctions d' agent de police, (5) et c' est, ajoute-t-on, en cette qualité, qu' il se disposait à traverser avec un autre individu le pont du Concert pour se rendre en ville, lorsqu' une altercation, sur l' origine de laquelle nous n' avons pas encore des notions bien certaines, s' est élevée entre lui et le factionnaire qui l' a atteint à l' épaule et l' a blessé si dangereusement, qu' on a, dit-on, déjà été obligé de lui faire l' amputation du bras. Son compagnon qui est aussi, à ce qu' on assure, agent de police, a été arrêté.……Suivant quelques versions qui demandent d' être vérifiées avant de leur accorder croyance, tant le fait serait grave, Corteys voulait tenter de désarmer et d' assassiner le factionnaire. Mais

le peuple est si imbu de l' idée que tous moyens sont mis en usage pour le compromettre avec la troupe que si l' on en croyait *le dit-on général*, le désarmement de ce factionnaire ne serait autre chose qu' une manoeuvre de la police."

Il devient ainsi compréhensible et même naturel qu' en pareil état d' excitation de l' opinion publique un autre attentat commis la même nuit au "factionnaire placé à l' un des angles du fort Villeurbanne" (6) est automatiquement rappoché de l' affaire de Corteys, comme l' on peut le constater dans tel article du *Précurseur* du 11 juin. "C' est dans la nuit de dimanche à lundi que l' agent de police Corteys a été blessé en essayant avec deux de ses accolytes de désarmer la sentinelle du pont Lafayette. Dans la même nuit, l' un des factionnaires placés sur le fort de Villeurbanne, a reçu deux coups de fusil, dont l' un l' a blessé. *Le Courrier de Lyon* qui rapporte ce fait ajoute naivement qu' il ignore les auteurs de cet attentat. Pour rentrer de Villeurbanne à Lyon, il faut passer sur le pont Lafayette. *Le Courrier* aurait pu, comme tout le monde, en tirer une consequence toute naturelle. Nous ne nous étonnons pas de l' infamie de ces attentats, mais nous sommes confondus de leur maladresse insigne. Les scélérats qui sont payés pour diviser en deux partis ennemis l' armée et le peuple sont bien mal choisis et bien mal protégés. On se rappelle que ce fut aussi un agent de police, le nommé Lefèvre, qui fut tué sur une barricade du premier coup de feu par lequel s' engagaient les combats d' avril"

Entre tant de citations puisées dans la presse du temps, c' est pourtant l' article du *Précurseur* des 9 et 10 juin qui nous fournira la meilleure représentation de l' esprit public mis en ébulition par les répétitions des incidents trop semblables pour ne point

être orchestrés. Le grand intérêt de cet article nous conduit à le reproduire *in extenso*: "Nous avons à rapporter un fait qui peut jeter une triste lumière sur les prétendus dangers auxquels, suivant les feuilles ministérielles, étaient exposés les soldats des postes éloignés du centre de la ville. On se rappelle qu' à plusieurs reprises le *Courrier de Lyon* a annoncé que des coups de fusil avaient été tirés pendant la nuit sur des sentinelles, et, comme on le pense bien, ces coups de fusil étaient attribués au parti républicain. Malgré nos recherches, il nous a été jusqu' à ce jour impossible de rien découvrir qui pût justifier les assertions du *Courrir* et nous pensions non sans quelque raison que c' était de sa part une de ces sottes et lâches calomnies dont il se montre tous les jours si prodigue envers le peuple. Sans changer précisément d' opinion sur ce point, voici un fait qui pourra expliquer peut-être les coups de fusil qu' a entendus *le Courrier de Lyon.* Nous le livrons à l' intelligence de nos lecteurs. Cette nuit, le nommé Corteys, agent de police, accompagné de deux autres personnes s' est avancé sur la sentinelle placée sur le pont Lafayette et s' est précipité sur elle pour la désarmer; le soldat s' est brusquement reculé et a lâché son coup de fusil sur les assaillants. Corteys a été atteint à l' épaule et a eu le bras fracassé; il a été amputé ce matin et sa vie, dit-on, est fort compromise. Cet agent est le même que les insurgés d' avril firent prisonnier sur la place des Cordeliers et qu' ils laissèrent échapper sain et sauf, bien qu' ils connussent sa qualité, et que le bruit fût accrédité parmi eux qu' il avait été l' un des plus actifs et des plus adroits provocateurs de l' insurrection.

Il résulte de ces insinuations que la police est coupable de toutes les tentatives de meurtre qui ont eu lieu depuis quelque

temps sur des militaires isolés, et que si elle n' a pas fait de ses propres mains l' insurrection d' avril, du moins elle y a joué un rôle fort actif. Certes! il n' est pas de crime si grand dont on ne doive croire la police capable, il n' est pas de combinaison si odieuse et si diabolique dont il ne soit tout naturel de la supposer instrument ou complice; tout est croyable de la part de ces agents; jusqu' au meurtre et au suicide, ils sont prêts à tout faire pour créer des griefs contre ces bons et inoffensifs républicains dont la douceur et la sagesse sont telles que, sans ces inventions machiavéliques, il n' y aurait pas moyen d' avoir le moins du monde prise sur eux. Il nous paraît donc tout simple, qu'un agent de police, deux et même trois, si l' on veut, aient attaqué sans armes un factionnaire soutenu par un poste de douze ou quinze hommes, qu' ils se soient exposés à une mort presque inévitable tout exprès pour fournir un texte à nos calomnies. Ne nous serait-il pas permis cependant de dire que leur zèle dans cette circonstance a été on ne peut pas plus maladroit? Comment ce malheureux Corteys n' a-til pas vu que son indiscret dévouement allait directement contre le but qu' il se proposait? Il voulait prouver que les républicains assassinaient les militaires isolés, et étourdiment il vient fournir la preuve évidente que la police commet elle-même ces meurtres. Qu' il se fût embusqué à une certaine distance armé d' un fusil et qu' il eût tiré sur le factionnaire ou bien qu' il eût fondu sur lui à l' improviste un poignard ou un sabre à la main pour le frapper et se dérober immédiatement par la fuite, rien en cela que de fort naturel et de fort adroit, rien qui n' allât au but. Mais comment n' a-t-il pas compris que se présetner, lui troisième, pour désarmer un poste de quinze hommes, s' exposer à être infailliblement pris ou tué, c' était trahir

le mot d' ordre et perdre la cause qu' il prétendait servir ? L' agent Corteys n' a sans doute pas fait toutes ces réflexions; il a obéi à un élan de zèle irréfléchi autant que coupable. Ce qui imprime à sa conduite un cachet particulier de noirceur, ce qui le rend tout à fait indigne de pitié, c' est l' ingratitude vraiment monstrueuse dont il s' est rendu coupable vis-à-vis des républicains. Les feuilles opposantes nous apprennent que, tombé entre les mains des insurgés des Cordeliers, au moment où, suivant toute apparence, il accomplissait une mission relative à ses fonctions, ceux-ci eurent la magnanimité de ne pas lui arracher la vie, bien qu' assurément il en fût tout à fait indigne puisqu' il exerçait des fonctions justement odieuses aux patriotes, ils se contentèrent de le garrotter et de le tenir entre la vie et la mort jusqu'au moment où sa délivrance fut effectuée par les soldats. Croirait-on qu' au lieu d' être pénétré de reconnaissance pour un traitement semblable l' agent a eu l' impudeur de dénoncer les honnêtes insurgés qui l' avaient fait prisonnier et de se rendre coupable de la provocation dont il a été victime? Après cela soyez donc cléments et bons?"

On le voit, cette affaire Corteys a servi à la preese d' opposition d' une preuve absolue de la tactique gouvernementale de désunir les deux classes, peuple et militaires, "qui sans cesse rapprochées par *la douce égalité* s' estiment" (7)

Pour revenir à *Lucien Leuwen,* Stendhal fait reconnaître par de Vaize, donc officiellement, que le ministre de la Guerre agit dans le même sens et que Kortis, "l' un des hommes les plus dévoués du général N…" (8) a été à la fois héros et victime de cette politique, ainsi que l' aurait été Corteys, son modèle dans la réalité. Mais ce n' est pas uniquement dans l' interprétation du fait

que Stendhal coïncide avec la presse d' opposition, mais également dans son récit. Ainsi tel que Corteys Kortis "se jette sur le conscrit et veut lui arracher son fusil"(9), mais "ce diable de conscrit recule deux pas et campe au Kortis un coup de fusil dans le ventre"(10).

Cependant l' affaire Corteys rebondit et entre dans sa deuxième phase de scandale que crée la mort de son triste héros.

Le Réparateur du 11 juin annonce le premier la mort de Corteys: "L' agent de police Corteys qui a reçu, ainsi que nous l' avons annoncé hier, un coup de feu à l' épaule en s' aprochant d' un factionnaire et en ne répondant pas au *qui vive!* a succombé à sa blessure. Nous le demandons de nouveau, comment expliquer la demi-agression de cet homme et de deux de ses confrères de police contre un factionnaire? Avait-il quelque mission de tenir les soldats en haleine et d' entretenir leurs excellentes dispositions? Corteys a-t-il été victime d' une coupable tentative ou d' une imprudence qu' on ne concevrait guère de la part d' un homme de cette sorte? Nous l' ignorons et nous laissons au bon sens de chacun le soin de décider"

Cette nouvelle reprise dans *Le Précurseur* du 12 juin et *La Gazette du Lyonnais* de la même date est accompagnée chez ce dernier, à notre grand intérêt, d' un doute en sourdine, mais indiquant clairement le nouvel aspect du problème. "L' autorité est-elle bien fâchée de ce décès?"

Mais, d' autre part, *Le Courrier de Lyon* du 11 juin donne une version contradictoire à celle des journaux précités et *La Gazette* des 16 et 17 juin revenant sur sa nouvelle du 12 juin annonce la bonne amélioration de Corteys. Ainsi cette affaire semble bel et bien terminée. Pourtant, un mois et demi après, trois jours

après la mort de Corteys (11), *Le Réparateur* du 1er août et *La Gazette du Lyonnais* de la meme date en reviennent au sujet. Voici ce qu' en écrit *La Gazette*: "Il se passe des choses bien extraordinaires et que le cours naturel des événements explique difficilement. Après avoir, d' après un bruit public dont nous n' avons jamais connu la source, annoncé la mort de l' agent Corteys nous sommes vu forcés de revenir sur cette nouvelle et d' après des renseignements plus exacts de faire connaître que Corteys, au lieu d' avoir succombé à l' amputation qu' il avait subie, était au contraire hors de danger et dans un état parfait de convalescence. Aujourd' hui, la nouvelle de sa mort arrivée depuis trois ou guatre jours vient de causer une assez grande surprise à ceux que l' heureuse issue de l' opération et le robuste tempérament de cet agent de police avaient complètement rassurés sur son compte. Des paroles incohérentes sur les causes de cette mort ont été répandues. Corteys, a-t-on dit, avait fait des confidences et commis des indiscrètions qui le rendaient très incommode à certaines personnes. Nous qui sommes habitués à nous défier des versions et des impressions populaires, nous y prenons peu garde, mais nous les enregistrons pour remplir notre rôle d' historien"

Le nouveau scandale se résume donc par ce doute; la mort de Corteys ne serait-elle pas un coup du gouvernement qui a craint ses indiscrétions? et on voit ainsi surgir un centre de l' intrigue du roman. De Vaize dit à Lucien: "Maintenant, le problème à résoudre: Kortis sait qu' il n' a que trois ou quatre jours à vivre, *qui nous répond de sa discrétion?*" (12) Bien que Lucien agisse pour empêcher Kortis d' être emposonné, ou plutôt même à cause de cette activité, l' idée d' empoisonnement devient trop présente dans la fiction pour ne pas évoquer ce doute rongeant

des Lyonnais.

D'après la note marginale laissée par Stendhal (13), nous le savons, Stendhal a *été* mis au courant de l' affaire Corteys par l' article du *Précurseur* des 13 et 14 octobre et reproduit dans *le National* du 18 octobre et qui est un excellent résumé de l' événement.

Ainsi au suiet de la tactique de la police, *Le Précurseur* écrit:

"On sait que ce fut toujours une tactique familière au pouvoir absolu, de payer plusieurs troupes de police inconnues les unes des autres, qui se contrôlent mutuellement, afin que l' autorité ne se trouve pas dans la dépendance d' un seul agent infidèle. On n' a pas négligé chez nous ces bonnes traditions. Nous avons plusieurs polices; celle qui est la plus occupée, c' est la police militaire aux ordres de M. Aymar. Elle est chargée de veiller à ce que trop d' in timité ne s' établisse pas entre les soldats et les citoyens. C'est elle qui fait courir dans les casernes ces bruits d' attaque et de guet-apens commis par les ouvriers sur des militaires isolés."

Et au sujet des récits des querelles de cabaret fournis par *Le Courrier de Lyon*, *Le Précurseur* dit : "C'est elle (la police) encore qui fournit au *Courrier de Lyon* le récit assez exact de toutes les querelles de cabaret, des grossièretés des corps-de-garde et rixes d' ivrognes, dont il enrichit ses colonnes pour prouver qu' il est beau et raisonnable de faire feu sans motif sur un homme inoffensif." Ce qui peut être rapproché de cette parole du comte de Vaize, : "Le général N…me tourmente sans cesse pour que je fasse insérer dans *mes journaux*, des *récits exacts* de toutes les querelles de cabaret, de toutes les grossièretés de corps-de-garde et de toutes les rixes d' ivrognes, qu' il reçoit de ses sergents déguisés." (14)

Et enfin au sujet de la mort douteuse de Corteys, *Le Précurseur* fait : "Corteys lui-même a langui longtemps à l' hôpital avant de mourir. N'a-t-il pas parlé? N'a-t-il laissé échapper aucun aveu? Nous n' avons pas répété les bruits populaires qui ont été répandus sur sa mort. Nous savons que Corteys blessé à mort n' était pas de ceux qui pouvaient désirer qu' il ne parlât jamais et que la police n' a pas de pouvoir dans notre hôpital! Mais il faut avouer que ces rumeurs, si peu fondées qu' elles soient, sont un triste symptôme de la confiance que le peuple conserve dans la moralité du pouvoir."

Pourtant, ce numéro ne contient pas le récit de l' incident qui s' est déroulé sur le pont Lafayette. Selon la ressemblance que nous avons relevée entre le récit du *Précurseur* du 11 juin et celui du roman, nous le pensons bien juste, Stendhal connaissait sur cet événement plus de choses que *Le Précurseur* des 13 et 14 octobre nous en dit, quoique nous soyons malheureusement incapable d' en indiquer la voie.

Stendhal, en introduisant dans le roman cet événement déjà triste tel qu' il était dans la réalité, le noircit encore, d' une part en le trempant dans une atmosphère bien sombre, par exemple comme le cortège d' agents déguisés que Lucien aperçoit au ministére des Affaires Etrangères et que de son côté Chateaubriand remarque cette fois dans la cour de la préfecture de police (15) et d' autre part en faisant valoir une autre bassesse, l' argent, panacée de cette période matérialiste, et cet assombrissement va à tel point que *Gil Blas* du 11 mai 1894, en rendant compte du roman, se persude, au grand honneur de Stendhal, que l' affaire Kortis est un produit de fantaisie d' imagination stendhalienne.

Notes

(1) *Romans et Nouvelles*, Pléiade, 1952, t I, p. 1122

(2) *Mémoires*, Bruxelles, Charles Hen, 1841, t II, p. 223

(3) *Le Valentinois* du 29 juin 1963

(4) Pour le récit détaillé de cet événement, voir un pamphlet publié en 1834, intitulé *La Vérité svr les événements de Lyon*, pp 90-91 et 161-'62

(5) Les deux actes de naissance des enfants de Corteys conservés aux archives municipales de Lyon, l' un daté de 1826 et l' autre de 1829, le qualifient d' agent de police. Ceci prouve qu' il l' a été déjà et au moins sous la Restauration.

(6) *Courrier de Lyon* du 10 juin, l'article reproduit dans *Journal du Commerce de Lyon* du 11 juin.

(7) Pléiade, p. 1123

(8) ibid, p. 1124

(9) ibid.

(10) ibid.

(11) Son acte de décès porte la date du 29 juillet 1834, à onze heures et demie du matin

(12) Pléide, p. 1124

(13) ibid, p. 1549

(14) ibid, p. 1123

(15) *Mémoires d' Outre-Tombe*, Pléiade, t II, p. 554